

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Amelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 24

Etaient absents et excusés : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX.

Date de convocation :
22/09/2021

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc PINAULT

=====

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2021 :
approuvé à l'unanimité**

=====

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- ✓ 2021-08-Acceptation d'un remboursement d'une indemnité première à la suite de dommages
- ✓ 2021-09- Acceptation d'un remboursement d'une indemnité première à la suite de dommages

=====

**POINT 2021-48- Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget Principal
2021**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 2 – Exercice 2021 comme présentée.

Approuvé à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	ART	FONCT	GEST	Objet	Dépenses	Recettes
Mouvements réels						
011				Charges à caractère général		
	60628	020	Pers.	Autres fournitures non stockées	-6 000,00 €	
	611	020	Fin	Prestations de service	-502,00 €	
		024	Tvx	Maintenance illuminations	2 500,00 €	
	617	026	Tvx	Etude concessions et colombarium St-Pierre	5 000,00 €	
	6135	020	Fin	Locations	-12 239,00 €	
	615231	822	St	Marquages au sol rues de Jouy et de Verdun	8 000,00 €	
	6156	020	Fin	Maintenance	-9 266,00 €	
	6228	020	Tvx	MO "entretien de l'éclairage public"	4 200,00 €	
	6283	212	Pers.	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00 €	
022			Fin	Dépenses imprévues	-40 000,00 €	
65			Fin	Autres charges de gestion courante		
	6512	020	Fin	Droits d'utilisation - informatique en nuage	22 007,00 €	
Mouvements d'ordre						
023		01	Fin	Virement à la section d'investissement	20 300,00 €	
					0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT						
CHAP	ART	FONCT	GEST	Objet	Dépenses	Recettes
Mouvements réels						
020				Dépenses imprévues	-43 935,00 €	
458				Opérations sous mandat		
	458101	822	Tvx	Rue Chaponost	2 000,00 €	
	458201	822	Tvx	Rue Chaponost		2 000,00 €
10				Immobilisations corporelles		
	10226	01	Fin	Remboursement taxe d'aménagement 2018	36 414,00 €	
101				Aménagement espaces verts		
	2128	412	Tvx	Demi terrain synthétique pose de clôture	19 000,00 €	
	2312	823	Tvx	Désamiantage site de la Saussaie	-12 010,00 €	
102				Construction cimetière		
	21316	026	St	Stabilisation terrain (compactage) jardin souvenir	3 400,00 €	
105				Acquisition matériels informatiques		
	2183	020	Fin	Module d'activation PayFip	180,00 €	

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 24

Date de convocation :
22/09/2021

		212	Fin	Serveur primaire Centre	2 100,00 €	
108				Acquisition matériels incendie		
	21568	113	St	RIA incendie Château	1 131,00 €	
109				Acquisition autres matériels		
	2182	020	St	Achat véhicule	-9 400,00 €	
	2188	020	St	Switch et postes serveur téléphonique	2 815,00 €	
	2188	30	St	Carte et platine pour laveuse à capot	3 280,00 €	
	2188	411	St	L. Armand rail rideau suspendu	4 435,00 €	
111				Travaux Groupe scolaire Verlaine		
	21312	211	St	Canalisation eaux usées	-8 000,00 €	
	21312	212	St	F+P vantail salle de classe primaire	-2 500,00 €	
113				Travaux Bâtiment Jules Verne		
	21318	30	St	Installation Wifi	1 600,00 €	
115				Presbytère centre		
	21318	30	St	Chaudière	1 100,00 €	
116				Travaux Château Fabert		
	21318	30	St	Alarme incendie	1 500,00 €	
119				Tennis		
	2135	414	St	Pose poteau et raccod grillage	1 300,00 €	
120				Eglise Centre		
	21318	30	St	Cloches	2 010,00 €	
127				Travaux Voiries		
	2152	822	Tvx	Pose de bornes à hauteur pharmacie	1 500,00 €	
		822	Tvx	Barrière rue du CTM	600,00 €	
	2315	822	Tvx	Rue Chaponost	13 000,00 €	
134				Travaux bâtiment Mairie		
	21311	020	St	Barrières parking	780,00 €	
Mouvements d'ordre						
<i>021</i>		<i>01</i>	<i>Fin</i>	Virement de la section de fonctionnement		<i>20 300,00</i>
<i>041</i>				Opérations patrimoniales		
	<i>238</i>	<i>01</i>	<i>Fin</i>	Régularisation sur avance versée		<i>11 697,43 €</i>
	<i>2315</i>	<i>01</i>	<i>Fin</i>	Enfouissement de réseaux (régularisation avance)	<i>11 697,43</i>	
					33 997,43 €	33 997,43 €

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

POINT 2021-49- Adhésion et mise en place du service PayFip

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 24

Date de convocation :
22/09/2021

Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes de la commune comme du CCAS via le dispositif PayFip et à compter du 1^{er} octobre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CCAS à signer la convention d'adhésion à PayFip et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires et mise à jour du logiciel Finances) sont prévus au budget principal et au budget annexe 2021 et le seront aux budgets 2022.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021- 50- Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE l'adhésion de la commune de Moulins-lès-Metz au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

AUTORISE le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 24

Date de convocation :
22/09/2021

**POINT 2021- 51- Modification de la mise en place du régime
indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise
et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

INSTAURE l'IFSE selon les modalités définies ci-dessus pour le cadre d'emploi des Ingénieurs.

INSTAURE le CIA selon les modalités définies ci-dessus pour le cadre d'emploi des Ingénieurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.

PRECISE que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.

PREVOIT et **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-52- Détermination du coût moyen des fichiers scolaires pour
l'année 2021-2022**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

FIXE le montant des crédits pour l'acquisition de fichiers pédagogiques réservés aux élèves de primaire (CM1 et CM2 inclus) à 6.12 € par élève.

PRECISE que pour les enfants en dérogation, le montant récupéré auprès des familles sera de 6.12 € par élève pour l'année scolaire 2021-2022 à compter du vote de cette délibération.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

**POINT 2021-53- Election de deux délégués du Conseil Municipal pour la
Commission Communale Consultative de la Chasse**

Rapporteur : Claudie FUZEWSKI

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 24

Date de convocation :
22/09/2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DESIGNE les deux conseillers qui siégeront dans la Commission Consultative de la Chasse par vote à main levée, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire invite donc les élus municipaux intéressés à exprimer leur candidature.

Se déclarent candidates.

Pour la désignation de la première conseillère, la candidature de Madame Claudie FUZEWSKI est enregistrée.

Madame Claudie FUZEWSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclarée élue.

Pour la désignation de la seconde conseillère, la candidature de Madame Virginie GELLENONCOURT est enregistrée.

Madame Virginie GELLENONCOURT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclarée élue.

Mesdames Claudie FUZEWSKI et Virginie GELLENONCOURT sont désignées conseillères à la Commission Consultative de Chasse par vote à main levée, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-54- Convention de partenariat entre la Ligue
contre Le Cancer – la ville de Moulins-lès-Metz
et Moulins-lès-Metz Animations**

Rapporteur : Marc PINAULT

Octobre Rose est une campagne de communication qui œuvre pour les patients et leurs familles au quotidien, destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Les dons récoltés au cours de cette manifestation seront reversés de manière directe à la Ligue contre le Cancer de la Moselle par le biais de l'association Moulins-lès-Metz Animations.

Afin de promouvoir son animation, la commune de Moulins-lès-Metz utilisera le logo et l'image de la Ligue contre le Cancer de la Moselle dans la communication pour l'événement.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VALIDE la convention ci-annexée entre la Ligue contre le Cancer de la Moselle, la commune de Moulins-lès-Metz et l'association Moulins-lès-Metz Animations.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-55- Rattachement de la commune Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

EMET un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

EMET un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-56-Exonération de la taxe communale sur le foncier bâti pour les constructions nouvelles

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de la part départementale du foncier bâti aux communes, la Loi de Finances pour 2020 a adapté le dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles prévue au Code Général des Impôts.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir d'assiette sur le foncier bâti et doivent délibérer avant le 1^{er} octobre pour une application à compter du 1^{er} janvier 2022 (logements achevés en 2021).

Les communes ne sont qu'autorisées à moduler le taux de l'exonération par tranche de 10 % jusqu'à un taux minimum de 40 %. Elles pourront ainsi décider de limiter, pour l'année suivante, l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 80 % ou 90 % de la base imposable, pour tous les immeubles d'habitation ou uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Pour rappel, le Conseil municipal, en séance du 30 juin 1996, avait supprimé, pour la part de la taxe foncière des propriétés bâties à usage d'habitation qui lui revenait, les exonérations de deux ans.

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Nombre de pouvoirs : 3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Nombre de votants : 24

DECIDE une exonération de la taxe foncière des propriétés bâties à usage d'habitation pour les constructions nouvelles au taux de 40 %.

Date de convocation :
22/09/2021

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

